DECLARATION PREALABLE
CAPD DU 17 mai
2016
Matthieu
DROUHIN

Madame la directrice académique,

Suite à sa pétition initiée en 2011, le SE-Unsa avait obtenu la création de l'ISAE en 2013, par un protocole d'accord signé avec Vincent Peillon. Poursuivant son objectif d'une indemnité de 1200 € annuels identique à celle du second degré, le SE-Unsa a recueilli en 2015, 55 000 signatures remises à l'Élysée en décembre.

Le Premier ministre vient d'annoncer le passage de l'ISAE à 1200 € annuels dès la rentrée 2016. Cette annonce faite en clôture des assises de la Refondation marque une nouvelle étape dans notre longue mobilisation pour la reconnaissance des enseignants du premier degré, de leur niveau de recrutement et de leur engagement professionnel. Elle concrétise enfin les déclarations faites depuis plusieurs mois par la ministre de l'Éducation nationale. À la veille de discussions sur les carrières de tous les enseignants (négociations PPCR), le SE-Unsa se félicite de cette mesure qui acte une plus grande équité entre les différents corps d'enseignants. Restent maintenant à traiter la revalorisation d'autres fonctions : animateurs Tice, Segpa, conseillers pédagogiques

En ce qui concerne la **mobilité inter départementale**, cette année encore trop de candidats n'ont pas obtenu leur mutation. Le SE-Unsa dénonce en particulier les cas de collègues en situation de handicap ou séparés de leur famille depuis des années. La période des **inéats-exéats** doit être l'occasion d'apporter une solution à celles et ceux qui se préparent à être séparés de leur conjoint ou à vivre une situation matériellement difficile. Le SE-Unsa souhaite que le maximum de ces situations puisse être solutionné lors de ces opérations. Comme demandé en questions diverses, nous souhaitons savoir quelles seront les possibilités d'inéat exeat pour notre département.

La question des temps partiels n'est pas à l'ordre du jour mais inquiète bon nombre d'enseignants. Les dispositions prises cette année dans la circulaire départementale sont un retour en arrière et une limitation du droit à exercer à temps partiels. Le SE-Unsa condamne toute forme d'obstruction à la possibilité d'exercer ce droit. Il demande qu'il soit accordé à tous les personnels quels que soient leur poste et avec la quotité souhaitée. Notre syndicat revendique notamment que le 80% hebdomadaire soit offert comme le permettent les textes et que les remplaçants puissent également exercer leurs fonctions à temps partiel. Des collègues sont convoqués à un entretien. Combien sont concernés ? De plus, les décisions, cette année, risque d'être tardives et nous le regrettons. Leur inquiétude est grande et d'autant plus quand l'attente d'une décision est prolongée.

On ne peut s'empêcher de faire le lien entre les conditions de travail et la possibilité de travailler à temps partiel. Les carrières sont de plus en plus longues et on ne peut pas ignorer que pour de nombreux collègues la fatigue est bien réelle. Il faut la prendre en compte. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est également un point primordial pour une meilleure efficacité du service public.

Un autre point qui n'est pas à l'ordre du jour : la hors classe. Cette question était traitée il y a encore 3 ans à la CAPD de mars. Les enseignants sont dans l'attente de cette promotion et nous déplorons que les décisions soient tardives. Des collègues attendent cette promotion pour prendre leur décision quant à leur retraite. L'augmentation du ratio de passage à la hors classe va dans le bon sens. Nous nous en félicitons d'autant plus que nous avons signé le protocole d'entrée en négociations avec le ministre.

Pour ce qui est de l'ordre du jour, les demandes de **congé formation**, l'année dernière les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli des changements de critères d'attribution. Ces changements n'avaient été ni discutés, ni actés au préalable. L'ensemble des organisations syndicales avaient d'ailleurs déposé un vœu à ce sujet pour conserver les règles habituelles du département connues des enseignants à savoir l'ancienneté générale de service. Aucun groupe de travail n'a été fait cette année à ce sujet.

Concernant le **mouvement**, on peut noter que de nombreux postes du spécialisé vont être attribués à titre provisoire. Ceci met en exergue le manque de départs en formation spécialisée dans notre département alors que bon nombre de collègues souhaiterait y avoir accès. Les seuls départs en option D ne sont pas suffisants. D'autres options sont aussi en déficit de personnels formés. Certes, c'est un coût, mais pour le SE-Unsa des personnels spécialisés formés sont indispensables pour accompagner et scolariser des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire. Nous regrettons une nouvelle fois qu'aucune formation n'ait été prévue pour les RASED.

La question des postes à profils ou à exigence particulière est problématique. Leur augmentation et leur condition d'obtention interroge beaucoup la profession. Le SE-Unsa rappelle son opposition à la multiplication des postes à profil et à l'attribution hors barème. Notre organisation demande une nouvelle fois un groupe de travail à ce sujet.

D'autre part, cela fait plusieurs années que le SE-Unsa21 vous alerte sur le principe des zones. Nous en avons déjà mesuré les limites et le SE-Unsa rappelle qu'il est opposé aux zones. Nous réclamons leur disparition et la création d'un vrai deuxième mouvement.